



Testament existant ou inexistant ; où s'informer ?

Par **saintimier**, le **01/09/2008** à **09:54**

Neveu de ma tante décédée en mars 2008; elle était célibataire, sans enfant, sans frère , ni soeur, et ses neveux et nièces devaient hériter; elle avait vendu sa maison en viager, avait une pension, et des économies... Plus de 5 mois après, aucune nouvelle... Comment savoir s'il y avait un testament et à qui s'adresser pour le savoir? y a-t-il des délais pour son ouverture ? Si des doutes subsistent quant à la distribution des biens après son décès en l'absence de testament comment réagir ?
Merci.

Par **jeetendra**, le **01/09/2008** à **14:11**

bonjour, pour savoir si une procédure de succession a été ouverte, un testament rédigé, vous devez saisir [fluo]le greffe [/fluo]du Tribunal de Grande Instance du lieu du décès,
cordialement